

COMPTE RENDU DE LA CMP CCNT66/79-CHRS

DU 11 JUILLET 2024

Présents :

OS : SUD, FO, CGT, CFDT

OP : NEXEM

Présidence : DGT

LES ORGANISATIONS SUD, FO, CGT DEMANDENT À RÉOUVrir D'URGENCE DES NÉGOCIATIONS

salariales dans les champs conventionnels actuels sans préjuger de ce qui se passera éventuellement sur celui de la BASSMS. Une déclaration liminaire de la CGT enclenche le débat notamment sur la question du mandat de NEXEM à cette table de négociation. SUD réitère à son tour la question du mandat de NEXEM, qui répond avoir toujours le même.

PAR AILLEURS, CONCERNANT L'EXTENSION DU SEGUR, elles interrogent également unanimement l'exclusion des contrats aidés et en cours de formation. SUD demande à NEXEM sur quels textes elle se base pour conseiller le non-paiement à ses adhérents pour ces personnels. NEXEM refuse de répondre concernant l'exclusion des contrats aidés et pro.

L'urgence est là...FO rappelle aussi que le contexte électoral national a amené à enterrer la commission d'enquête parlementaire sur la protection de l'enfance.

A la demande des organisations syndicales, NEXEM redonne la masse salariale brute chargée de ce champ qui s'élève à 14 milliards d'euros.

SUD demande à minima qu'un travail soit mené sur la nécessaire révision de la valeur du point. Elle propose que pour rester dans le cadre posé lors de la conférence salariale, qui oriente la négociation exclusivement dans le cadre de la BASS, un accord de revalorisation soit conclu à durée déterminée, étant entendu que la convention unique se substituera via sa classification aux accords de la 66.

La CFDT partage les revendications de hausse de la valeur du point et les interrogations quant à l'exclusion des contrats de professionnalisation du SEGUR.

Malgré les multiples rappels des organisations syndicales sur le caractère incertain et la longue temporalité des négociations BASSMS, NEXEM continue de renvoyer l'ensemble de la négociation sur ce champ et laisse le secteur en déshérence. Le dialogue de sourd et le blocage continuent pour les conventions 66/79 CHRS !



LA CMP SE POURSUIT AVEC LE POINT COMPLÉMENTAIRE SANTÉ/PRÉVOYANCE.

Les organismes assureurs n'ont donné réponse que sur une partie des scenarios travaillés par les partenaires sociaux.

Globalement, nous pouvons noter que pour un maintien des garanties à l'identique, le coût pour les salariés va encore augmenter et ce en lien avec l'inflation, les coûts de gestion, la hausse du coût des soins, équipements et consultations. L'enjeu de la CMP est dans un premier temps de choisir entre les différents scenarii (Maintien ou augmentation des cotisations, maintien, baisse ou augmentation des garanties). Le deuxième niveau de négociation sera la répartition de l'augmentation de cotisation entre salariés et employeurs.

Les organisations syndicales penchent pour le maintien ou l'augmentation des garanties et demande la position de l'organisation patronale. Nexem exprime sa préoccupation de maîtrise des coûts mais ne peut apporter de réponse ce jour vu l'envoi tardif des propositions par les assureurs. Elle fera une proposition d'accord pour le 18 septembre.

SUD réaffirme son attachement au 100% sécu et indique refuser des baisses de prise en charge sur la base et demande aux employeurs de prendre le coût de la totalité de celle-ci.

SUD rappelle que la sinistralité des salaires ne permet plus d'envisager des reports sur les options que certaines catégories professionnelles ne peuvent plus payer.

LE SUJET SUIVANT EST CELUI DES ASSISTANTS FAMILIAUX : Les organisations syndicales se félicitent de l'obtention du SEGUR par les ASFAM mais demandent l'ouverture de négociations immédiates pour cette profession qui, de manière encore plus urgente, ne peut attendre les négociations de la BASSMS. Une alerte est également lancée sur les licenciements d'assistants familiaux sans respect des droits élémentaires du salarié et de la présomption d'innocence. NEXEM demeure dans un mutisme total refusant toute discussion sur le sujet. Les organisations syndicales sont scandalisées !!

UN BREF ÉCHANGE A LIEU SUR LA GESTION DES FONDS DU PARITARISME. D'ores et déjà le principe d'une expertise dans le cadre de l'observatoire des accords dans la branche a été acté paritairement et sera financée par le fond du paritarisme. Une décision quant à la répartition des fonds restant sera prise à la rentrée.

POUR LA DÉLÉGATION DU JOUR : Deborah, Karine, Xavier, Julien, Sylvère.

Contact : contact@sudsantesociaux.org

